

SÉANCE ORDINAIRE du 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 janvier à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 janvier 2021 s'est réuni à la salle  
polyvalente, sous la présidence de Mme Renée COURTEL, Maire.

Réception SP : 01/02/2021

Publication : 01/02/2021

Présents : Mmes et MM. les Conseillers municipaux en exercice :  
M. HERVE Patrice, Mme DUGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique,  
Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, Mme LE FERREC  
Danielle, M. LE MOAL Nicolas, Mme LE DU Maryse, M. JAMET François,  
M. L'HELGOUALCH Pascal, M. BOTHUAN Joël, M. CAUDEN Stéphane,  
M. QUERE Jérémie, Mme VEGER Marion, Mme PONTREAU Marie, Mme  
LE FERREC Solenn et M. LANGLET Ronan.

Exceptée Mme TERREE Marie-Christine

Secrétaire : M. Nicolas LE MOAL

Secrétaire adjoint : M. Cyrille BONNIN

-:-:-:-:-

### Délibération n°1/2021

Convention d'adhésion au  
SATESE

-:-:-:-:-

Afin d'apporter un appui technique au maître d'ouvrage en charge du réseau  
d'assainissement collectif, le Conseil Départemental dispose d'un Service  
d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Le SATESE permet aux collectivités de disposer d'un avis technique neutre et  
indépendant sur le fonctionnement des ouvrages d'épuration.

Le contrat d'adhésion au SATESE s'est achevé au 31 décembre 2020. Mme le  
Maire demande ainsi aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer  
une nouvelle convention d'adhésion aux services du SATESE pour une durée  
de 3 années soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au SATESE ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion  
et à son renouvellement.

Vote :

- pour : 18
- contre : 0
- abstention : 0

-:-:-:-:-

## Délibération n°2/2021

Convention Ar Marc'h Du  
pour création d'un chemin  
sensoriel

-----

Madame le Maire explique que le Musée de la Gare ne dispose pas de services techniques. Il fait ainsi appel aux agents de la commune de Guisriff pour certains travaux ainsi que pour l'installation de matériels nécessaires aux activités qu'il organise.

Cette intervention des services techniques de la commune doit être encadrée par une convention qui stipule que cette mise à disposition d'agents et d'engin donnera lieu à une indemnisation de la commune de la part du Musée de la Gare.

Après lecture du projet de convention par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à représenter la Commune et à signer la convention.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

-----

## Délibération n°3/2021

Soutien financier à M.  
Quentin SAGET

-----

Mme le Maire expose au conseil que M. Quentin SAGET, résidant à Guisriff, s'engage dans un semestre d'étude en Ecosse.

A ce titre, M. SAGET sollicite une aide de la Mairie de Guisriff pour les frais qu'il va devoir supporter pour effectuer ce semestre universitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononce sur l'attribution d'une aide financière concernant ce projet personnel de M. SAGET

Vote :

- pour : 0
- contre : 5
- abstention : 14

-----

## Délibération n°4/2021

Tableau des effectifs  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Considérant le tableau des effectifs adopté le 9 janvier 2020, Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier ce tableau afin de prendre en considération le recrutement d'un adjoint d'animation.

Mme le Maire propose de valider le tableau comme suit :

<b>Grade</b>	<b>Quotité</b>	<b>Effectif</b>
<b>Filière administrative</b>		<b>4</b>
Attaché	TC	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1
Adjoint administratif territorial	TC	1
Adjoint administratif territorial	TNC	1
<b>Filière technique</b>		<b>8</b>
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	5
Adjoint technique	TC	3
Adjoint technique	TNC	1
<b>Filière médico-sociale</b>		<b>2</b>
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TNC	1
<b>Filière culturelle</b>		<b>1</b>
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1
<b>Filière animation</b>		<b>4</b>
Animateur (en disponibilité)	TC	1
Adjoint d'animation	TNC	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté par Mme le Maire.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

## Délibération n°5/2021

Transformateurs  
Mise à disposition de terrains

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Mme le Maire explique qu'en vue d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique, ENEDIS propose de construire deux postes de transformation en cabine sur le domaine public de la Mairie au lieu-dit Poulfancq et au lieu-dit Peneoc'h. Les travaux seront entièrement à la charge de ENEDIS.

Ces transformateur étant installés sur le domaine public communal, l'opération doit faire l'objet d'une convention entre ENEDIS et la commune, actant ainsi la mise en place des ouvrages :

- sur un terrain d'une dimension de 15 m<sup>2</sup> au lieu-dit Poulfancq ;
- sur un terrain d'une dimension de 15 m<sup>2</sup> au lieu-dit Peneoc'h ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la signature de la convention entre ENEDIS et la Mairie de Guisriff ;
- autorise Mme le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à cette affaire.

Vote :

- pour : 18
- contre : 0
- abstention : 1

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

## Délibération n°6/2021

Lotissement de la gare  
Renouvellement de l'opération

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

Vu la délibération n°61/2015 fixant le prix de vente des terrains du lotissement de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la délibération n°61/2015 conditionnant ces ventes à l'approbation d'un cahier des charges ;

Vu la délibération n°76/2015 portant adoption de la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la délibération n°49/2016 portant prolongation de l'opération de vente des lots du lotissement de la Gare ;

Vu la délibération n°60/2017 portant prolongation de l'opération de vente des lots du lotissement de la Gare ;

Vu la délibération n°18/2020 portant prolongation de l'opération de vente des lots du lotissement de la Gare ;

Vu la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger l'opération de vente des lots du lotissement de la Gare et d'adopter la prorogation de la charte instaurant des clauses restrictives à la cession à 1€/m<sup>2</sup> des lots. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prolonger l'opération concernée jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la prolongation de l'opération de vente des lots du lotissement communal de La Gare sis à Guisriff ainsi que la prorogation de la charte relative aux conditions de vente et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Lors de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2021 les délibérations n°1/2021, n°2/2021, n°3/2021, n°4/2021, n°5/2021 et n°6/2021 ont été prises.

Renée COURTEL	Dominique CASTOT	Claudine LE SCOUARNEC	Patrice HERVE	Anne-Marie DUIGOU
Pascal L'HELGOUALCH	Danielle LE FERREC	Joël BOTHUAN	Eliane FOUTEL	Stéphane CAUDEN
Marion VEGER	François JAMET	Marie PONTREAU	Jérémie QUERE	Solenn LE FERREC
Nicolas LE MOAL	Maryse LE DU	Ronan LANGLET	Marie- Christine TERREE	